Nous ne croyons pas devoir donner notre publicité à ces recommandations.

Nous croyons avoir fait tout ce que notre devoir nous indiquait en donnant une mention à la candidature Moisson tout d'abord, ensuite à celle, très recommandable, de M. Dufour.

Nous estimons que nous devons nous en tenir là. La parole est maintenant au maire de Marseille; il a tous les moyens pour agir en parfaite connaissance de cause.

Les candidats dont les noms suivent ont été reçus bacheliers ès sciences restreint : MM. Souchon, *bien;* Cunéo, Guiramand, Hugues, Mariani, Pascal, Plomb, Porcheron, Salavert, *passable.*

Nouvelles Maritimes. — Le mouvement des navires dans le port de Marseille a été, hier, de vingt-quatre vapeurs et de vingt-trois voiliers, entrées et sorties comprises.

Au nombre des arrivages nous relevons : la *Ville-de-Brest*, venue de Bône, avec 50 passagers, dont 43 militaires, et 80 tonnes de vin et primeurs, plus 23 caisses de poissons frais; les vapeurs de la Compagnie Fraissinet *Gymnos*, courrier d'Ajaccio, avec 79 passagers, dont 35 militaires et 105 tonnes; le *Bocognano*, venu de l'Ile-Rousse et de Calvi avec 28 passagers et 44 tonnes; l'*Aude*, venu d'Agde avec 118 tonnes de vin; la *Lorraine*, de la Société Générale, venu d'Alger avec 65 passagers et 200 tonnes; le *Gard*, de la Compagnie Transatlantique, venu d'Alger avec 500 tonnes et 1,179 moutons; le vapeur grec *Elim-Millas*, venu de Braila avec 315 tonnes de blé et divers, et l'*Orégal*, des Messageries Maritimes, venu de Londres et du Havre avec 2,000 tonnes de marchandises diverses en transbordement.

Ecrasé sous des Vagons. — Un terrible accident est arrivé, hier, à la 6e section des Docks. Un employé du P.-L.-M., Henri Maroly, âgé de 22 ans, pointeur, attendait, vers 10 heures et demie du matin, l'arrivée d'une « tranche » de vagons qu'il devait réunir à plusieurs autres. Au moment où ceux-ci s'approchaient, poussés par une locomotive, Maroly sauta sur la voie pour les relier par une chaîne. Malheureusement, en touchant terre, son pied droit s'embarrassa sur les rails, tandis que le gauche était pris dans l'aiguillage. Comprenant l'imminence du danger qui le menaçait, le malheureux ouvrier fit des efforts surhumains pour se dégager. Hélas! il n'en eut pas le temps, car un vagon le prenant en écharpe le renversa sur les rails où les roues lui passèrent sur le corps.

Relevé par ses camarades, l'infortuné pointeur fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, la poitrine défoncée, les jambes brisées. Les docteurs comprirent tout de suite qu'il n'y avait aucun espoir de sauver le blessé, qui expirait, en effet, vers 3 heures de l'après-midi, après une agonie douloureuse.

C'est avec plaisir que nous enregistrons la récompense obtenue à l'exposition industrielle de Paris par M. Gay, pharmacien, qui vient de recevoir un diplôme d'honneur pour son dépuratif.

Le secrétaire de la rédaction : PHILIP.

Mme Eva, la célèbre somnambule de la rue de Rome, 29, au 2e, informe sa nombreuse clientèle qu'elle a été obligée de s'absenter pendant quelques jours pour se rendre au grand congrès secret des sciences occultes et divinatoires, qui vient d'avoir lieu à Paris, ces jours derniers, et qu'elle reprend ses consultations à partir d'aujourd'hui vendredi.

Un Espion Allemand

On nous écrit de Menton, le 12 avril :

Vous avez annoncé, dans votre correspondance de Nice, mercredi, l'arrestation ici et le transfèrement à Nice d'un sieur Wolitz, soupçonné d'espionnage, qui a été mis à la disposition de M. Olivier, juge d'instruction. Voici à cet égard quelques détails :

En 1887, un certain O'Danne, officier de l'armée allemande et ancien précepteur de l'empereur actuel Guillaume II, avait, aidé de son ordonnance, un nommé Wolitz, essayé de corrompre un soldat de la garnison de Lyon pour se procurer un fusil Lebel.

Le soldat, un brave citoyen celui-là, fit mine d'accepter et dénonça ensuite à ses chefs les corrupteurs, l'ordonnance Wolitz ayant prêté son concours à l'espion O'Danne.

Tous deux furent arrêtés, mais, selon, l'habitude, on ne trouva pas les preuves suffisantes; ils furent relaxés et reconduits à la frontière en vertu d'un arrêté d'expulsion pris contre eux.

Au mois d'octobre de la même année, nos deux espions, se trouvant à Genève et voulant à tout prix se procurer un modèle de notre arme, conçurent le projet de se rendre à Marseille, où ils espéraient réussir cette fois.

A leur arrivée en gare de Bellegarde ils furent reconnus par le commissaire-adjoint Dumas, actuellement commissaire spécial à Menton, qui avait eu à s'occuper d'eux à Lyon.

Arrêtés pour avoir enfreint l'arrêté d'expulsion pris contre eux à Lyon quelques mois auparavant, ils furent enfin condamnés à un mois de prison et de nouveau « réexpulsés » de France. On voit par la combien ces Allemands sont entêtés.

A la suite de ces différents échecs, l'officier O'Danne fut, malgré sa qualité d'ancien précepteur de l'empereur actuel, impitoyablement chassé de l'armée allemande et, quelques mois après, condamné à la prison, à Berlin, pour affaire de chantage.

Le uhlan Wolitz, chargé d'une nouvelle mission d'espionnage sur la frontière du Sud-Est, rentrait de nouveau en France ces temps derniers et avait la malencontreuse idée de choisir Menton comme quartier général de ses opérations. Malheureusement pour lui, M. Dumas venait d'être nommé commissaire spécial dans cette ville. Il ne tardait pas à reconnaître l'espion.

Il ne dit rien, il le surveilla quelque temps et finalement, après avoir acquis des preuves certaines contre lui, muni d'un mandat du procureur de la République, il l'arrêtait.

Les juges se montreront-ils toujours aussi cléments, alors qu'on est si dur pour les nôtres en Allemagne? — D.

Les Prud'homies de Pêche

On nous écrit de La Seyne, le 12 avril :

On a pu lire dans ce journal, il y a quelques jours, un rapport du ministre de la marine sur la séparation des eaux de pêche de Sanary et du Brusc, accomplie par le décret du 5 mars 1894. Ce qui frappait à cette lecture, c'est le ton d'impartialité et d'équité qui régnait d'un bout à l'autre de ce document et qui n'était que le reflet des dispositions qui avaient présidé à la mesure prise. Ce partage provoque cependant dans l'une des deux localités, celle de Sanary, une vive opposition, une extraordinaire agitation qui se sont traduites jusqu'au conseil général par un vœu demandant l'abrogation de ce décret et une nouvelle enquête. Ceux du Brusc que ce vœu menace, ont été au moins surpris de le voir adopter à l'unanimité.

C'est que cette enquête est toute faite depuis plus d'un demi-siècle et la marine et les pouvoirs savaient à quoi s'en tenir. Et tous temps, les intérêts ont été rivaux et en dispute, entre Sanary et le Brusc. En 1874, le Brusc a été érigé en prud'homie distincte et détaché de Sanary; mais les eaux avaient été laissées communes, rien ne pouvait s'y faire sans la commune entente des deux prud'homies. Or, cette entente ne fut jamais bien spontanée, ni cordiale, il s'en faut. De là une grave entrave à l'exercice de cette industrie et des réclamations qui n'en finissaient pas; un déluge de plaintes qui s'abattaient sur les agents de la marine chargés de l'aride besogne d'accommoder ces intérêts irréconciliables. C'est ce qui a amené la marine à couper court à ces tracas par un partage complet entre les prud'homies des deux localités.

Ceux du Brusc se déclarent satisfaits, mais les pêcheurs de Sanary protestent avec passion. Si l'on regarde au fond de toute cette affaire, ce que l'on y verra de plus réel, c'est une question d'amour-propre local. Sanary a eu longtemps une sorte de prédominence et ses pêcheurs ne se la voient pas échapper sans regrets. Mais la marine avait à tenir compte de plus sérieux motifs. Le décret du 5 mars a été inspiré d'une loi très libérale de la période révolutionnaire de 1790, qui dit que tout groupe de huit pêcheurs pourra être érigé en prud'homie indépendante. Il est curieux de remarquer, après le vœu émis au conseil général, que c'est l'administration réputée la plus réactionnaire qui s'inspire ici des principes de la Révolution.

En matière de protestation, les prud'hommes du Brusc viennent de donner leur démission. Ils feront bien, cependant, de ne pas persister dans cette forme de manifestation, car il pourrait leur arriver une mésaventure; le ministre pourrait très bien faire administrer leur prud'homie par celle de Bandol, ou du Brusc. Ce n'est peut-être pas ce qu'ils aimeraient le mieux! Dans leurs protestations ces derniers parlent de droits « séculaires » lésés. Voyons ces droits séculaires.

Il n'est pas besoin de se mettre en grands frais historiques pour apprendre qu'avant la Révolution, Six-Fours, dont le Brusc est le prolongement maritime, était une commune se suffisant; et ses pêcheurs étaient indépendants. En 1793, ils sont incorporés à la prud'homie de La Seyne, jusqu'en 1820. En 1820, sur leur demande, les pêcheurs du Brusc obtiennent chez eux la création d'une prud'homie. En 1834, grâce aux intrigues des électeurs censitaires, plus nombreux à Saint-Nazaire, qui en avait sept à huit, tandis que Six-Fours n'en a peut-être que six à sept, l'on ravit aux pêcheurs du Brusc leur indépendance et, pour la première fois, dans les temps « séculaires » ils furent incorporés à la prud'homie de Saint-Nazaire. Voilà les droits de ces derniers; c'est-à-dire qu'en rendant aux pêcheurs du Brusc leur autonomie, on n'a fait que leur restituer leurs anciennes prérogatives.

Le partage des eaux a été fait de la façon la plus équitable qui se pouvait. Il n'y a qu'à jeter un regard sur la carte pour reconnaître que les eaux attribuées au Brusc lui appartiennent géographiquement. La ligne de démarcation laisse huit postes de thonaires à Sanary, où, pourtant, ne sont que *trois* patrons s'adonnant à cette pêche, et huit du côté du Brusc où cependant ils sont *neuf!* Quant à la valeur respective de ces postes, comment faire, si ceux du côté de Brusc sont, dit-on, plus productifs; ce n'était pas une raison pour en dépouiller les natifs. Ce qui est certain c'est que malgré le partage, ceux de Sanary peuvent parfaitement y aller et concourir encore à ces avantages. Les pêcheurs du Brusc déclarent, avec toutes les apparences de dispositions sincères, qu'ils les recevront parfaitement et ne feront rien pour les entraver. Qu'ils en profitent ce sera encore le meilleur moyen d'atténuer ce qu'une réglementation a toujours d'imparfait. Ajoutons, enfin, que le ministre de la marine avait à tenir compte d'un élément d'appréciation qui était à considérer. C'est que malgré un régime, qui longtemps lui a été désavantageux, le centre de pêche du Brusc n'a fait que prospérer, tandis qu'à Sanary la pêche est plutôt en décroissance. Il n'eut pas été de bonne et prévoyante administration de laisser plus longtemps en état de dépendance, un centre maritime qui renferme de tels éléments de vitalité. — G.

TROISIÈME ÉDITION

Chronique Régionale

VAR

DRAGUIGNAN. — Un incendie s'est déclaré mercredi dans la soirée, dans les bois communaux de Draguignan, au quartier du Malmont. Au premier signal d'alarme, le garde forestier Paulet, la gendarmerie, les cantonniers de la ville, deux compagnies du 111e, les gardes champêtres et quelques dévoués citoyens se sont transportés sur les lieux du sinistre. Grâce à tous ces secours, le feu a pu être circonscrit en quelques heures et à minuit et demi tout était éteint. Environ deux hectares de chênes verts ont été brûlés. Les causes de l'incendie sont inconnues.

∿ L'administration des postes vient de remplacer la boîte aux lettres de la gare P.-L.-M. par une boîte aux lettres grand modèle. C'est là une excellente mesure qui satisfera certainement un grand nombre de personnes. Nous rappelons toutefois au public que les journaux et les imprimés ne doivent pas être jetés dans cette boîte.

∿ L'intrépide D'Jelmako, le seul qui ait fait la traversée de la tour Eiffel au Trocadéro, sur un câble d'une longueur de 840 mètres, est arrivé dans notre ville et va nous donner sur la place du Champ-de-Mars, quelques intéressantes représentations. Il débutera samedi soir à 8 h. 1/2. Le câble sur lequel travaillera cet audacieux artiste sera placé à une hauteur de 30 mètres et aura une longueur de 100 mètres. La soirée commencera par une grande fête de nuit.

∿ Hier a eu lieu, à la préfecture, l'examen pour l'obtention des bourses dans les lycées et collèges pour les demoiselles. Huit aspirantes se sont présentées; trois seulement ont été définitivement admises, ce sont pour la première série, Mlle Jancelin; pour la troisième série, Mlle Otto; pour la quatrième série, Mlle Philip.

TOULON. — Nous rappelons que ce matin, vendredi, vient devant le tribunal correctionnel, la poursuite intentée par le ministère public, au rédacteur d'un journal satirique, pour outrages à M. le maire de Toulon dans l'exercice de ses fonctions.

∿ *Soirée musicale.* — La soirée donnée mercredi, par M. M. Pellenc a été une véritable fête artistique, et leur vaste salle des concerts était insuffisante à contenir la foule élégante des invités qui s'y pressent.

Le morceau capital de la soirée était le *Septuor* de Beethoven, qui a été exécuté d'une façon magistrale, par les artistes de talent qui se nomment, MM. C. Naudin, Klélé, Lage, Gourrin et E. Naudin, avec Léon Pellenc, pour la partie de violon. Avant l'audition de cette splendide partition, M. Derepas, l'aimable professeur de philosophie, avait, dans une causerie où l'érudition s'unissait à l'élégance, expliqué, commenté le fameux *Septuor*. Aussi l'auditoire a-t-il fait, au conférencier d'abord, et aux exécutants ensuite, une ovation bien méritée. Nous ne pouvons analyser, faute de place, le programme; disons seulement que la soirée n'a été qu'un long enchantement des oreilles. Dans la partie instrumentale, tous les artistes déjà nommés, auxquels il faut ajouter des amateurs de talent, comme Mmes Boyer, Mlle Fabre, MM. Ferrano, de Bellegou, Thomas, Hennol, etc., ont prêté un concours très précieux. Il faut tirer hors de pair M. Léon Pellenc, qui, dans les divers morceaux qu'il a bien voulu nous faire entendre, a, une fois de plus, charmé, émerveillé son auditoire, par son talent incomparable et par la sûreté stupéfiante de son coup d'archet.

Dans la partie vocale, il faut citer MM. Blanc et Sébastien Latil qui ont fait admirer leur belle voix de baryton et de ténor; Mme Bertrand, dont la voix est si harmonieuse; Mme Vian, dont le talent est si complet, Mme Bachelet et Mlle Toucas. Le duo d'*Hamlet* et le quintette de *Carmen* ont surtout ravi les auditeurs. Le chœur des Fileuses du *Vaisseau Fantôme*, de Wagner a terminé la soirée, et ce n'a pas été le plaisir le moins grand que celui d'entendre cette charmante composition, chantée par une vingtaine de ravisantes jeunes filles aux toilettes printanières et à la voix pure et fraîche. Encore une soirée délicieuse que les amis de l'art doivent à MM. Pellenc père et fils!

∿ Un brave portefaix, le sieur Brunet, âgé d'une quarantaine d'années se trouvait, hier soir, vers 7 h. 1/2, juché sur une charrette chargée de balles de farine, lorsque, aux environs de la porte Nationale un cahot du véhicule le précipita sur le sol et une roue lui broya les deux genoux. Ce malheureux, dont l'état est très grave, a été transporté à l'hôpital civil.

∿ Les rôles des poids, mesures et instruments de pesage du canton Toulon-Est sont publiés et mis en recouvrement depuis le 4 du courant.

∿ Des appâts empoisonnés pour la destruction des animaux nuisibles seront placés du 15 avril au 31 mai, dans les avenues de la forêt communale de la Valette.

∿ Dans sa dernière séance le conseil de guerre permanent, réuni sous la présidence de M. le capitaine de vaisseau Monin, a acquitté le soldat Augustin Morisseau, soldat de 2e classe au 8e régiment d'infanterie de marine, défendu par Me Juvenal.

∿ Au moment où les chaleurs conseillent la prudence et les plus grandes précautions, nous signalons à qui de droit un véritable foyer d'infection qui, au Pont-du-Las, désole la rue du Nord dans toute sa longueur. Le tonneau roulant n'a pas encore pris possession de cette voie, large cependant, bien que se trouvant à l'état de projet depuis l'administration Richard. La sollicitude de nos édiles triomphera facilement de cet oubli en faisant pratiquer dans le sens de la longueur un modeste nivellement qui permettrait au véhicule sus-mentionné de recevoir les matières et autres résidus si encombrants pour nos braves ménagères.

∿ Le cuirassé le *Terrible* appareillera ce matin vendredi, pour aller rejoindre l'escadre de réserve de la Méditerranée aux Salins d'Hyères. Les torpilleurs *125* et *180*, commandés par MM. les lieutenants de vaisseau Bauderot et d'Hornoy, appareilleront également, ce matin vendredi, se rendant aux régates de Monaco.

∿ Une montre en argent a été trouvée par M. F. G., instituteur à La Seyne, qui la tient à la disposition de son propriétaire.

∿ A la dernière audience du tribunal correctionnel, après l'acquittement d'un jeune orphelin poursuivi pour vagabondage, Me Victor Pietra, membre de la Société de protection de l'enfance abandonnée ou moralement abandonnée, a réclamé cet enfant au nom de cette intéressante société. M. le procureur de la République a bien voulu donner son consentement à cette proposition, et l'orphelin a été envoyé à l'asile que la Société de protection possède à Saint-Jean-du-Var.

∿ Le vapeur le *Nouveau-Côtier* n° 2 a débarqué, hier matin, devant l'hôtel de ville, environ cinq cents jeunes thons qui ont été débités à la poissonnerie.

∿ Le cutter *Eugénie* s'est amarré, hier, près de la douane.

∿ L'agent de police Fabre a tué, mercredi soir, sur la porte, d'un coup de sabre, un chien d'allure suspecte, qui cherchait à mordre d'autres chiens.

M. Icard, vétérinaire, qui a procédé à l'autopsie, a déclaré que l'animal était atteint d'une maladie nerveuse ayant quelque analogie avec la rage dans ses signes extérieurs.

∿ *Le Conseil municipal* s'est réuni, hier soir jeudi, en séance privée pour statuer sur les propositions de la mairie de La Seyne à l'effet d'élever un monument en souvenir des exploits de la batterie des Hommes Sans-Peur pendant le siège de Toulon, en 1793. Une commission de onze membres, dont cinq choisis par le conseil municipal de La Seyne et six par le conseil municipal de Toulon, a été nommée pour préparer la campagne d'élévation de ce monument. Le conseil municipal de Toulon a choisi MM. Ferrero, Peretti, Manciot, Camoin, Carbonnel et Deguiraud.

LA SEYNE. — Les blessures reçues par le teneur de jeux de hasard Orsoni, dans sa lutte avec l'agent Méissonnier, ne sont pas graves, comme on l'avait dit tout d'abord. L'agent étant à sa poursuite dans la rue Filadon, avait mis revolver au poing et, à un moment, tiré un coup en l'air. Ce que voyant, Orsoni se retournait sur l'agent, le saisissait au poignet qui tenait l'arme, et c'est dans la lutte qui s'engageait ainsi que deux autres coups partaient encore, éraflant à peine le teneur de jeux de hasard, qui a dû laisser croire qu'il était dangereusement atteint pour être laissé libre. L'affaire est soumise au parquet.

LES ARCS. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses s'est produit, lundi, sur l'embranchement des Arcs à Draguignan. Le train de 1 h. 55 venait de quitter notre gare; il n'était pas encore arrivé à la première station, celle de la Motte-Sainte-Roseline, que l'on aperçut des flammes sortir d'un vagon de marchandises. L'alarme fut aussitôt donnée; gagner la station le plus rapidement possible fut l'objet des employés du train. Aussitôt en gare le conducteur Negrel, avec une dextérité remarquable, a rompu l'attelage et, grâce à une prompte manœuvre, habilement conduite par M. Silve, chef de train, le vagon incendié a été rejeté sur la voie de garage où il n'a pas tardé à faire explosion. C'était un vagon chargé de sulfure de carbone enfermé dans des barriques; l'une d'elles a été projetée à plus de cents mètres. Fort heureusement il n'y a eu à déplorer aucun accident de personnes, grâce à l'habileté et au courage des employés du train auxquels nous adressons nos sincères félicitations. On attribue la cause de cet incendie à la chaleur solaire et à la grande volatilité du sulfure de carbone.

LORGUES. — Hier jeudi, à 9 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Jean-Baptiste Béraud, ancien notaire et ancien maire de Lorgues, enlevé à l'affection des siens, à l'âge de 80 ans, après une très courte maladie. Le deuil était conduit par les trois fils du défunt. Une foule très nombreuse, parmi laquelle beaucoup de personnes appartenant à l'ordre des avocats ou avoués, venus de Draguignan, a participé au cortège.

LE LUC. — M. Bondon, photographe au Luc, nous prie de signaler la disparition de son fils, qui a quitté son domicile à son insu, et prie les personnes qui auraient connaissance d'un enfant étranger répondant au signalement suivant de vouloir bien le communiquer soit à la mairie, soit à la gendarmerie de cette localité. Il répond au nom et prénom de Bondon Charles, âgé de 14 ans ½, taille 1m 50 environ, cheveux et sourcil châtain foncé, yeux idem, front ordinaire, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint bronzé, vêtu d'une blouse noire et d'un pantalon coutil gris, chaussure brodequin et coiffé d'une casquette genre marine avec ancre en travers au devant; le tout, vêtements et chaussures, en très mauvais état.

SAINT-RAPHAËL. — La commission municipale vient de décider qu'à partir d'aujourd'hui tous les animaux abattus et livrés à la consommation dans les boucheries de la ville porteront sur les quatre membres et diverses parties du corps des marques apparentes qui permettront aux consommateurs de reconnaître la nature des marchandises qu'ils achètent. Cette décision donnera satisfaction aux plaintes qui étaient adressées à la commission compétente.

MONS. — Notre foire du 2e lundi d'avril, favorisée par un temps superbe, a amené beaucoup d'étrangers dans notre localité, surtout des marchands forains. Le peu de troupeau qu'il y avait s'est très bien vendu. La jeunesse, comme toujours, s'est très bien amusée, car il y a eu bal à grand orchestre toute l'après-midi et une partie de la nuit.

COMPS-DU-VAR. — Les opérations du conseil de revision ont eu lieu le 10 du courant, à 2 heures du soir, sous la présidence de M. le préfet. Tous les conscrits ont été déclarés bons à l'exception des jeunes Cartier, de Trigance, et Lambert, de Broves, qui ont été ajournés. Le jeune Marni, de La Roque, a été dispensé comme aîné de veuve.

LA CRAU. — *Funérailles de M. Meyssonnier.* — Les funérailles de M. Meyssonnier, ancien consul de France en Grèce, ont eu lieu hier, à 5 heures du soir, au milieu d'une affluence considérable. M. Athanase Meyssonnier, frère du défunt; MM. Verignon et Ed. Toucas, amis de la famille, conduisaient le deuil. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pelissier, Eck, Perrenot, Trestournel, officiers retraités, chevaliers de la Légion d'honneur. Le conseil municipal en entier, le cercle de l'Union, la société musicale la Lyre de La Crau, des amis du défunt venus de tous côtés suivaient la dépouille mortelle de cet homme de bien, de ce savant, de ce sincère républicain. Au cimetière, M. Cabran, maire, a retracé la vie de M. Meissonnier et, au nom de la population, a adressé un dernier adieu. La foule, impressionnée, s'est retirée lentement, regrettant de quitter pour toujours celui qui laisse inconsolables regrets.

ALPES-MARITIMES

NICE. — Le général Ferron est attendu, lundi, à Nice, pour assister aux manœuvres de garnison et inspecter les forts de notre défense alpine.

∿ Le conseil municipal de notre ville, dans sa réunion de mercredi soir, a discuté plusieurs affaires importantes parmi lesquelles nous signalerons: L'agrandissement du port; à ce sujet, M. le maire a donné lecture d'un rapport très détaillé. La subvention de la ville (150,000 fr.), qui est adoptée à l'unanimité. La deuxième proposition, rectifiée suivant l'amendement de M. Gassin, c'est-à-dire que le prix de vente des terrains de la ville sera égal au prix d'acquisition des terrains qui appartiennent aux administrateurs de la Société des blés, est adoptée. Le conseil adopte le rapport concernant le projet d'achèvement des jardins du Paillon et la rectification du quai Massénn. Les projets de réfection et de construction d'égouts, au quartier Carabacel, sont adoptés.

Le conseil adopte le rapport concernant la réception des travaux du Casino et de la couverture du Paillon. En conséquence le paiement de la subvention annuelle de 60,000 fr. accordée à la société du Casino courra à partir du 1er janvier.

Le conseil a voté un crédit de 1,000 francs qui, ajouté aux 1,000 fr. de l'année courante, suffira à l'achat pour le musée du tableau de Luminais *l'Exorcisme*, qui a figuré à l'exposition des Beaux-Arts.

Le conseil a adopté en principe la construction dans le vallon des Fleurs d'un vélodrome qui prendra le nom de Sport-Garden.

∿ Hier jeudi, ont eu lieu les obsèques de Mlle Emma Perrotin, sœur de M. Perrotin, directeur de l'Observatoire de notre ville. Une longue suite d'amis suivait le char funèbre couvert de fleurs. Nous présentons à cette famille nos sincères condoléances.

∿ M. le docteur Morin a fait parvenir à M. le maire la somme de 248 fr. 50, provenant du reliquat d'une souscription, qui a été versée au Bureau de bienfaisance pour être distribuée, selon le désir des donateurs, spécialement aux indigents du quartier du Port.

∿ M. Duplan, inspecteur général de l'enseignement primaire, est venu procéder à la visite des écoles de notre ville.

∿ Il y avait, mercredi soir, salle comble au Casino municipal pour la dernière représentation du *Grand Mogol*. L'œuvre d'Audran a été interprétée d'une façon parfaite par Mmes Eugénie Violet, Eliane Ber; MM. Achard, Richard et Saint-Léon. Au sujet d'Achard, notre excellent comique d'opérette, nous apprenons avec plaisir que cet artiste si aimé du public niçois vient d'être rengagé pour l'année prochaine. Demain samedi on nous donnera la première de la *Belle Hélène*, l'opérette d'Offenbach qui a conservé son attrait et sa saveur des premières années.

∿ Le dernier départ de Nice du train de luxe Méditerranée-express pour Paris, aura lieu le jeudi 19 avril courant.

∿ *Les Ensoleillés* ont obtenu, hier soir, leur succès habituel, et le public très nombreux a vivement applaudi les joyeux interprètes, en tête desquels Mme Girard, qui joue toujours avec une bonne humeur et un entrain communicatifs. *Le Premier Mari de France* sera donnée ce soir pour la deuxième fois; étant donné la complète réussite de la première, nous sommes certain qu'il y aura une belle salle ce soir à la Jetée.

∿ M. le comte Maxime Mertho et M. Pierre Walkoff, se sont embarqués mercredi soir, à bord de la *Ville-de-Bastia*, se rendant en Corse.

∿ Hier, vers midi, à l'entrée de la rue de France, M. Bobillet, âgé de 83 ans, colonel en retraite, demeurant rue Gioffredo, n° 60, a été renversé par un véhicule appartenant à M. Michel, distillateur, rue Cassini, 11. M. Bobillet a reçu quelques contusions et une blessure peu grave à la jambe. Une enquête est ouverte.

∿ Avant-hier soir, vers 8 heures, le sous-brigadier Cros et le garde champêtre Ardisson ont trouvé couchée sur le bord de la mer et à moitié évanouie, la nommée Balliet Françoise, veuve Gos, âgée de 80 ans, demeurant avec sa nièce, rue de la Paix, 56. Cette femme a été conduite à l'hôpital Saint-Roch où elle a été réclamée, hier matin, par sa nièce. Elle ne paraît pas jouir de la plénitude de ses facultés.

CANNES. — *Un Abordage.* — Hier matin, vers 10 heures et demie, un accident, dont les suites sont seulement matérielles, s'est produit dans notre rade. Le *Titan* faisait, comme tous les jours, son voyage aux îles. A 200 mètres environ du Sécan, il a abordé un bateau de plaisance qui a aussitôt coulé à pic. Les personnes qui se trouvaient sur le plaisancier en ont, heureusement, été quittes pour la peur. Elles ont été recueillies à bord du *Titan*.

∿ Le *Forox*, à M. Kouskretzoff est rentré, mercredi dans notre port.

∿ Les nombreux vélocemen que compte notre ville, font toutes sortes d'efforts pour arriver à la construction, à Cannes, d'un vélodrome. On ne peut pas, ici, invoquer d'utilité publique, mais nous souhaitons que leur efforts aboutissent. Un vélodrome serait une attraction de plus, un motif de matchs et, par suite, de fêtes auxquelles beaucoup s'intéresse- raient.

SAINT-LAURENT-DU-VAR. — Depuis quelque temps, les charrois de sable fin du Var, pour Nice, ont sensiblement augmenté. Des quantités de tombereaux adaptés à ce service viennent à tout moments charger. A cela, rien à dire, si ces charrettes étaient dirigées par des hommes compétents, mais pour le plupart il n'en est pas ainsi, car, pour raison d'économie, les patrons confient leurs bêtes à des hommes ou des enfants, qui se font remarquer par leur incapacité. Qu'advient-il alors? C'est que ces charretiers d'occasion, se trouvant dans les graviers du Var avec leur chargement; soit par fausse manœuvre ou par inattention, dévient de l'ornière, le tombereau s'embourbe si fort que les chevaux sont impuissants à le faire avancer malgré la grêle de coups de fouets qui leur tombe dessus. Mais ce n'est pas tout, le faux charretier suspend une minute sa fureur pour la reprendre avec plus d'animosité; alors ce sont de nombreux coups de pierre qui pleuvent sans merci sur les pauvres chevaux. Et dire que ces actes de sauvagerie se renouvellent tous les jours en face du public indigné qui est à se demander si la loi Grammont existe encore.

SOSPEL. — Une honorable famille de notre ville, la famille Tardivo, vient d'être cruellement frappée en la personne de Mme Tardivo, née Mérani, veuve de M. le docteur Tardivo, de l'armée italienne.

MONACO. — LL. AA. RR. le prince et la princesse de Saxe-Cobourg-Gotha sont venues samedi de Cannes et ont déjeuné au palais princier.

∿ Les élèves les plus méritants des écoles communales de garçons et de filles ont été reçus tour à tour, cette semaine, au palais, où S. A. S. la princesse Alice leur a fait servir un lunch, en même temps qu'elle leur faisait une ample distribution d'œufs de Pâques. D'autre part, la fille de la princesse, Mlle Odile de Richelieu, a visité, vendredi, les asiles de la ville, distribuant des gâteaux et des œufs aux babys.

∿ La direction générale de la Société des bains de mer, qui avait gracieusement mis ses chaises à la disposition du comité des courses vélocipédiques de dimanche dernier, vient d'adresser une lettre à M. Pierre Neri, président honoraire du Sport vélocipédique monégasque, lui réclamant la somme de 400 fr., montant de cinquante-six chaises cassées et sept chaises disparues pendant les désordres de ces courses, que nous n'avons fait que signaler d'une façon tout à fait superficielle dans notre correspondance de mardi.

∿ Le comité d'honneur et le jury des régates internationales de dimanche et mardi prochains, sont ainsi composés : Comité d'honneur : MM. le baron de Farincourt, gouverneur général; comte Gastaldi, maire de Monaco; les présidents du Yacht-Club de France et du Regio Yacht-Club Italiano; Dugué de Mac-Carthy; comte Malausséna, maire de Nice; Laurenti, maire de Menton; Soleau, maire d'Antibes; le consul de France; les vice-consuls d'Angleterre et des Etats-Unis; colonels de Castro, de Sainte-Croix et comte d'Orémieulx; duc de Rivoli; comte Bertora; Bornier, Johnstone; capitaine Rebuffat et les présidents des chubs et cercles nautiques de Nice, Cannes, Bordeaux et Marseille. — Jury : MM. Dugué de Mac-Carthy, président; James Pouder, vice-président; de Millo; capitaine Gastaldi; Valentin Louis, notaire; Médecin François, architecte diplômé par le gouverneur français; Ajani Louis; Vatrican Jean; Gastaldi Etienne; Vial Antoine; Neri Louis; F. d'Auriol et Nigio Louis. En outre, une quarantaine d'autres membres composent les sept commissions de jauge des yachts, pose des bouées, et qui collaboreront à l'œuvre du jury.

MONTECARLO. — Sont arrivés dans la journée de mardi : MM. le baron de Gumppenberg, descendu à l'hôtel de Paris; comte Rasini di Martigliengo, de Turin; baron de Heintze, de Berlin; princesse Bariatinski, de Saint-Pétersbourg; comte de Conti, de Florence; comte Galvani, de Naples.

CAILLE. — Le nommé Funel Paulin, cultivateur, âgé de 74 ans, venait à peine de se lever de son lit, il était en train de causer avec son fils, lorsque tout à coup il mit la main sur son cœur et sans prononcer une seule parole, il tomba; il était mort. Le docteur appelé aussitôt ne put que constater le décès, l'attribuant à la rupture d'une anévrisme.

VENCE. — La jeunesse se prépare à recevoir dignement la société orphéonique de Grasse, qui doit visiter, dimanche prochain, notre charmante localité. Il est fortement question d'organiser un bal public à son intention. La musique municipale a décidé de se porter à sa rencontre, à l'arrivée du train. Un banquet de cinquante couverts a été commandé à l'hôtel Emile Auzias, un des meilleurs établissements de la région. La population approuve généralement cette petite fête; aussi réserve-t-elle le meilleur accueil aux orphéonistes.

GRASSE. — Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes : Bagnis Angeline, 35 ans, menagère à Cannes, coups, 2 mois; Grosso Jean, 32 ans, journalier à Grasse, vol au préjudice de M. Muraour, camionneur, 6 jours; Roure Marius, 29 ans, cordonnier à Vence, délit de chasse, 100 fr.; Dallon Jacques, 33 ans, ouvrier en parfumerie à Grasse, frappé sa femme, 3 jours; Orengo, 18 ans, journalier à Plascassier, vol, 8 jours, avec bénéfice de la loi Bérenger; Escoffier Etienne, 20 ans, maçon, à Cannes; Bayard Hippolyte, 27 ans, peintre, et Catani Paul, 25 ans, boulanger, coups et rébellion, le premier 2 mois, les deux autres 1 mois chacun; Catani Paul, rébellion et ivresse, 1 mois et 5 fr. d'amende.

LA SAISON A MENTON

On nous écrit de Menton, le 12 avril :

La grande soirée de gala donnée, hier soir, au Casino central, au profit du Sou des écoles, a pleinement réussi. C'est devant une salle aussi bien remplie qu'élégante que les diverses parties du programme ont été exécutées avec bonheur. Artistes et amateurs ont été applaudis et rappelés à diverses reprises et nous sommes heureux, à notre tour, de féliciter Mlle Maynard, MM. Georges Bainy, Baugé, Bartet, Jacques Mati, Poitevin, Tramu, Florent, le chœur mentonnais et l'orchestre du Casino central de leurs succès. Les honneurs de la soirée reviennent cependant à M. Maubourg, chef d'orchestre, qui a conduit comme à la première, avec la science artistique qui le distingue, la deuxième audition du *Désert*, de Félicien David. Au final, une chaleureuse ovation lui est faite, lorsque M. Abel Gorge lui remet, au nom de la société, une magnifique palme de fleurs. Et pourtant, cette belle soirée a failli être un instant compromise par un accident qui, au dernier moment, a empêché M. Perny, pianiste accompagnateur, de tenir le piano. C'est Mlle Maubourg, la charmante fille du chef d'orchestre, artiste hors ligne élevée à la savante école de son père, qui a bien voulu se dévouer; elle l'a fait avec un rare talent. Au nom de tous, société, artistes et public, nous lui présentons tous nos remerciements et toutes nos félicitations. Cette soirée clôturera dignement la saison hivernale du Casino central et aura pour but de mettre dans la caisse de la nouvelle société les fonds nécessaires à son entière expansion. Tous nos vœux de succès aux zélés membres que préside avec tant de persévérance notre ami, M. Tramu. — L.

LES COURS D'ASSISES DANS LE MIDI

ALPES-MARITIMES

On nous écrit de Nice, le 12 avril :

Voici la liste du jury de la prochaine session des assises dans les Alpes-Maritimes :

Jurés titulaires : MM. Barrême, Nice; Recourse Emile, capitaine en retraite, Nice; Baudon Julien, docteur, Nice; Blanc Casimir, propriétaire, Nice; Binon Michel, architecte, Villefranche; D'Authier Horace, propriétaire, La Penne; Appy Félix, libraire, Nice; Mongolder Fernand, ingénieur, Nice; Andrio Jacques, propriétaire, Aspremont; Belanjon Hippolyte, propriétaire, Nice; Sablon Jean-Baptiste, coiffeur, Nice; Aubin Jean-Joseph, ex-instituteur, Saint-Cézaire; Serra Louis-Pierre, pharmacien, Nice; Sohier Philippe, professeur de gymnastique, Nice; Masseglia Honoré, négociant, Nice; Sauvaigo Delphin-Joseph, rentier, Nice; Mattendi Célestin, adjoint au maire, Valdeblore; Audibert Dominique, propriétaire, Villefranche; Racine Henri, rentier, Menton; Ribaud Théobald, propriétaire, Menton; Barlet Eugène, propriétaire, Nice; Barrabant Léon, ancien préfet, Nice; Beringhier Auguste, propriétaire, Nice; Maccari D